

LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chroniques locales..... 3 fr. la ligne
 Réclamations..... 1 fr. 50
 Annonces anglaises..... 1 fr. 50

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10
 Autres départements..... 7 fr. 10
 Etranger et Union postale..... 10 fr. 10

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 28 juin 1882

500 francs	81 10	Crédit mobilier	540
100 amortissable	82 10	Crédit Lyonnais	645
500 nouveau	114	Mobilier espagnol	405
500 français	114 27	Union générale	500
500 étranger	59 55	Fonciers Lyonnais	500
Hongrois 60/0	671	Autrichiens	671
Russe 5 0/0	285	Lombards	285
Warc 5 0/0	457	Sarragosse	457
Egyptiennes 6 0/0 1877	275	Nord-Espagne	505
Banque d'Escompte	2319	Transatlantique	2319
Crédit foncier	1475	Suez	2319
Banque ottomane	755	Consolidés à Londres	89 7/16
Banque Autrichienne	477	Panama	2319

Télégrammes

DE NUIT

Fu spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 28 juin.

La réforme de la magistrature

L'extrême gauche s'est réunie hier pour décider quelle conduite elle tiendrait lors de la discussion des projets transitoires sur la réforme de la magistrature.

La réunion a décidé qu'elle persisterait dans son opinion sur la magistrature élue, et sur la nécessité de faire une loi de réorganisation définitive. En conséquence, elle a décidé de repousser tous les systèmes transitoires.

Par suite, sur les quatre groupes de gauche, trois sont favorables à la réforme immédiate du personnel par voie transitoire. Il est donc à peu près certain aujourd'hui que cette réforme sera votée d'autant que sur ce point le garde des sceaux et la Chambre sont d'accord.

La Chambre a décidé de mettre ce débat à son ordre du jour de samedi.

Le budget des cultes

On sait que lorsque la commission du budget a examiné le budget des cultes elle a fait subir aux crédits demandés par le gouvernement pour 1883 une réduction totale de 600.000 francs.

Parmi les réductions comprises dans ce total figure celle de 35.010 francs opérée sur le crédit affecté à des subventions à diverses congrégations reconnues.

Le gouvernement demandait 60.000 francs; la commission a été d'avis de tout refuser; mais comme des bourses ont été accordées dans trois établissements: ceux des sœurs du Sacré-Cœur de Beauvais, des dames Augustines et des sœurs de Saint-Maur de Paris, la commission a considéré comme équitable de ne pas en priver les bénéficiaires; mais il a été entendu qu'à leur

expiration — d'ailleurs très prochaine — ces bourses ne seront pas renouvelées. En attendant, on maintient un crédit de 7.000 francs pour payer ces bourses.

Le crédit agricole

Le ministre de l'agriculture avait préparé un projet de loi sur le crédit agricole, tendant à organiser ce crédit par la commercialisation de l'agriculture. Ce projet, soumis au conseil des ministres, avait soulevé quelques difficultés au point de vue juridique; aussi avait-il été renvoyé à l'examen du garde des sceaux.

M. Humbert a terminé son travail de révision, et les modifications qu'il a apportées au projet ont été acceptées par le ministre de l'agriculture. En conséquence, celui-ci va déposer le projet sur le bureau de la Chambre.

Parmi les innovations que contient ce projet, il en est une qui consiste à permettre au cultivateur d'emprunter, en donnant comme gage la récolte sur pied, à la condition que le produit de la récolte, une fois recueillie, serve réellement de gage.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Londres, 28 juin.

Le Times apprend d'Alexandrie que le départ annoncé de MM. Malet et Sienkiewicz a causé une nouvelle panique parmi les Européens; un grand nombre d'entre eux se réfugient sur le port; actuellement, il y a trente-deux vaisseaux en rade d'Alexandrie.

Le même journal dit que les préparatifs qu'on a faits jusqu'à présent ne sont pas assez importants pour faire croire que le gouvernement anglais se propose d'occuper militairement l'Egypte.

Le Daily-News annonce d'Alexandrie qu'Arabi est parti pour le Caire; il reviendra jeudi.

Le Standard apprend de Berlin, que la Porte a sondé les puissances pour savoir si elles ne croient pas le moment arrivé de rappeler leurs flottes.

Le gouvernement allemand a déclaré que, loin d'améliorer la situation, le rappel des cuirassés la rendrait plus difficile et plus périlleuse.

Constantinople, 28 juin.

A la réunion de la conférence qui s'est tenue hier, toutes les puissances ont promis de s'abstenir de toute action isolée en Egypte, pendant la durée de la conférence, excepté dans le cas où la sécurité des Européens serait menacée.

Alexandrie, 28 juin.

Un fonctionnaire du service consulaire a visité hier les résidents anglais, il a conseillé à ceux qui désirent rester de dire qu'ils élisent domicile dans les bureaux de l'Eastern Telegraph Company leur rappelant que l'on peut recevoir à chaque instant de Constantinople, des nouvelles vraies ou fausses, qui pourraient causer une émeute populaire.

Dans les cercles diplomatiques, on assure que la remise de l'ordre du Medjidi à Arabi, augmente son prestige aux yeux de l'armée. Derwich-Pacha a accordé de nouvelles décorations aux officiers et aux ulémas.

Constantinople, 28 juin

Lord Dufferin a présenté hier une proposition générale; on assure qu'elle tend à définir les droits du sultan en Egypte, les pouvoirs des notables, les attributions des contrôleurs et les mesures à prendre pour le rétablissement et la garantie de l'ordre.

La conférence examinera la proposition dans la séance de demain.

Alexandrie, 28 juin.

Le khédive souffre d'une légère atteinte de fièvre.

Londres, 28 juin.

Le Times a reçu un télégramme d'Alexandrie, daté d'hier matin, relatant des symptômes menaçants d'une émeute qui serait dirigée particulièrement contre les Anglais.

Des mesures d'ordre ont été prises; mais, malgré cela, l'anxiété augmente.

Alexandrie 28 juin.

On croit que le ministre consentira à garantir les propriétés des Européens absents ou présents, excepté dans le cas d'une intervention.

Paris, 28 juin.

La France, la Liberté et le National, parlant des armements de l'Angleterre, croient que ces armements tendent uniquement à influencer la conférence. Ces journaux conseillent l'abstention à la France.

La Liberté dit que l'intervention serait actuellement un défi jeté au concert européen; elle rencontrerait de la résistance chez le parti national égyptien et de l'hostilité chez la Turquie. Il n'y a aucun motif actuellement pour que la France brave de pareilles perspectives et fasse le jeu de l'Angleterre, dont la situation insulaire diffère de celle de la France.

Informations

Paris, 28 juin.

M. Bacourt, sous-chef de cabinet au ministère des affaires étrangères, est nommé chargé des affaires au cabinet de M. Reverseaux.

Le second fascicule sur les affaires d'Egypte paraîtra dans une quinzaine de jours; il comprendra les documents allant jusqu'à l'ouverture de la conférence.

M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, a été victime d'un accident.

A l'issue d'une visite qu'il venait de faire, M. Quentin, qui n'avait pas alors sa voiture, voulut rejoindre un omnibus qui passait. Il prit sa course; mais à l'angle de la rue, où se trouve le chantier d'une maison en construction, il se jeta avec une telle violence sur une poutre d'échafaudage qu'il resta tout étourdi. Lorsqu'il fut remis, le directeur de l'Assistance publique constata qu'il avait la figure toute ensanglantée; en outre, il avait eu deux dents brisées net.

Cet accident n'aura, il faut l'espérer, aucune autre suite.

M. Godissart, ancien député de la Martinique, vient de mourir à Paris.

A la suite de son mariage avec une mulâtresse il avait pris très ardemment en mains la cause des nègres.

M. Godissart exerçait, à Fort-de-France, la profession de notaire.

A la Chambre, il avait toujours voté avec l'extrême gauche.

Les invités au banquet de l'Hôtel de Ville recevront pas seulement une médaille commémorative de la fête, la Ville veut leur offrir aussi des ouvrages sur Paris: les Promenades de Paris, par M. Alphand, l'Histoire de Paris, par MM. Yriarte et Cousin, etc.

Chaque volume contiendra un titre d'en-tête spécial pour chaque invité.

On parle d'inviter au banquet un interne des hôpitaux, un élève de l'Ecole polytechnique, un élève de Saint-Cyr, un élève de l'Ecole navale, un invalide, un vieillard des hôpitaux, un gardien de la paix et un pompier.

C'est M. Chevet, du Palais Royal, qui sera l'hôte du banquet de l'Hôtel de Ville. Son personnel se composera de cinquante cuisiniers et de cent trente maîtres d'hôtel.

LA SITUATION EN EGYPTE

Le Temps a reçu communication d'une lettre particulière du Caire, qui donne de curieux renseignements sur la situation dans cette ville et à Alexandrie. Nous croyons intéressant de reproduire les impressions per-

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE COFFRET DE JEANNE

(NOUVELLE)

I

Protectrice et protégée

Le voyageur qui se rend d'Hirson à Anor par le rout de terre, aperçoit à sa gauche un monticule couronné d'un bois de saunés duquel émerge le toit pointu d'une maison à tours rondes.

Cette maison, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne gentilhommière des de la Tour-Pitraz et connue dans le pays sous le nom de la Bastie, était, depuis près de quinze ans, la propriété de Mme Deschaumes, veuve d'un officier supérieur de cavalerie, quand la mort y fit entrer le deuil tout à coup.

Mme Deschaumes expirait à quarante-neuf ans, après une courte maladie, sans avoir pu embrasser ni bénir son fils Georges, qui, ses études terminées et possédé de la moitié des voyages, s'était mis à parcourir l'ancien et le nouveau monde, sans autre but que de voir et d'étudier de près les mœurs et civilisations des différents peuples, ce qui, au point de vue scientifique, pouvait n'être pas sans utilité, mais nécessairement d'énormes dépenses.

Comme bien on pense, dès le début de sa maladie, Mme Deschaumes avait fait écrire à son fils qu'elle savait être alors à Rio-de-Janeiro.

Mais malgré son empressement à revenir en France, Georges n'avait pu arriver à la Bastie que cinq jours après le décès de sa mère, au domi ile de laquelle, et vu l'absence de l'unique héritier, les scellés avaient été apposés d'office.

On s'imaginera aisément quel e dû être la douleur du jeune homme en apprenant que sa mère, qu'il croyait retrouver vivante, était morte et enterrée!

Il put juger toutefois des regrets que sa chère morte lui avait laissés dans la contrée, particulièrement dans les familles pauvres dont Mme Deschaumes s'était constituée la Providence; chez ses gens de service qui lui étaient fort attachés, mais surtout chez une jeune et très jolie fille, Jeanne Préault, que la défunte avait pris en amitié, au point de la faire venir d'Origny en Thiérache pour l'installer chez elle à demeure.

Il est bon d'ajouter que cette jeune fille, dont on vantait la douceur et l'heureux caractère, avait été recommandée à Mme Deschaumes, laquelle, depuis plusieurs années, avait pu apprécier ses rares qualités. Quoique pauvre, Jeanne avait reçu une certaine instruction, que ses facultés intellectuelles n'avaient pas peu contribué à développer en elle.

Mais sa mère morte, son père, excellent ouvrier dans la vannerie (l'industrie dominante à Origny-Sainte-Benoîte, de même que la boissellerie est l'industrie dominante à Buiro fosse et au Boujon), mais d'un caractère taible, ayant cru devoir se remarier, subissait le joug de sa seconde femme, d'un naturel aussi despotique,

aussi acariâtre que celui de sa première avait été affectueux et bon.

Cela étant, on comprend que Jeanne ait eu à souffrir de cette marâtre, dont le premier acte d'autorité avait été de faire retirer de pension la fille de son mari.

— Je ne sais vraiment où vous aviez la tête, disait-elle à Préault, d'avoir songé à élever Jeanne, « en demoiselle », tandis qu'il y a tant à faire à la maison. Ne peut-elle pas travailler? Je travaie bien, moi. L'essentiel, c'est de gagner de l'argent, de savoir amasser.

Vous n'en aviez point déjà tant que je vous ai apporté mes deux mille cinq cents francs, et cependant je ne sais ni A ni B.

— Cependant Claudie, hasardait timidement Préault, l'instruction est la plus solide des richesses; elle conduit à tout. Si l'on m'avait instruit je ne serais pas vannier...

— Taisez-vous, Jean interrompit-elle vivement, pas vannier? Sous-préfet alors?

— On ne sait pas.

— Des bêtises. Je vous dis, moi, que, pour se faire un magot, il n'est pas besoin de savoir tant d'affaires. Au reste, si quelque chose venait à clocher dans le ménage je saurai y mettre ordre, je suis là.

Elle était là, en effet, et malheureusement pour Jeanne qui, bien qu'occupée sans cesse au jour et à la lumière, n'en était pas moins rabrouée par sa belle-mère, laquelle n'était jamais à court pour inventer matière à grief. Son père n'osant pas toujours prendre ouvertement la défense de Jeanne, qu'il aimait bien pourtant, cherchait du moins, dans le tête-à-tête avec sa

filie, à effacer par de bonnes paroles l'impression de reproches qu'il savait être injustes: un peu de miel versé dans son amer calice; mais la situation n'en subsistait pas moins; bien plus, loin de s'atténuer elle s'aggravait.

Ce fut dans ces circonstances qu'un beau jour Jeanne fut appelée à la Bastie par Mme Deschaumes.

Jean Préault la vit partir à regret. Quant à la marâtre, elle éprouva comme un soulagement de ce départ.

— Au fait, dit-elle le lendemain à Préault, qui n'avait pu s'empêcher de constater le vide fait au logis par l'absence de Jeanne, je ne vois pas ce qui pourrait vous attrister: la fillette peut se créer là-bas une position, et si elle ne s'en crée une; eh bien! c'est qu'elle n'a pas de « savoir faire ».

Mme Deschaumes s'était attachée Jeanne non point à titre de domestique, car elle cut soin toujours de lui épargner les travaux serviles, mais en quelque sorte à titre de demoiselle de compagnie.

Elle l'employa tout d'abord à des ouvrages de couture, de broderie, à la tenue de ses comptes de maison, lui confia le soin du linge, le contrôle des dépenses, toutes choses dont elle sut s'acquitter à souhait.

Puis, trouvant du charme à sa conversation, elle finit par se l'attacher plus intimement: Jeanne devint sa lectrice, sa compagne dans les promenades aux environs, et bien souvent le témoin ou l'intermédiaire de ses œuvres de charité. Jeanne était sa protégée.

On comprend dès lors que Mile Préault, na-

sonnelles d'un témoin oculaire des événements, en laissant, bien entendu, à l'auteur la responsabilité de ses appréciations.

Le Caire, 19 juin.

Tout est rentré dans le calme à Alexandrie. Les Arabes ont eu une rude leçon. Les dépêches vous ont parlé de 54 morts dont 4 indigènes; c'est une plaisanterie. Vous pensez bien que les Européens ont vendu leur vie plus cher que cela.

Deux Maltais à ma connaissance, embusqués derrière des tables et des chaises au fond d'une impasse et armés de carabines, ont tué à eux seuls plus de 50 indigènes. Un coiffeur italien en a tué 16. Les 200 Italiens et Grecs, ralliés et en armes à la place de Paille, ont fait un carnage épouvantable et sont restés maîtres de la position.

On ne saura jamais le nombre des morts arabes; chaque fois qu'un Arabe tombe, son corps est emporté et disparaît immédiatement. Les Européens se retrouvent, mais les Arabes jamais.

Voici un chiffre officiel, cependant. La statistique des 5 hôpitaux donne une entrée de 1,350 morts ou blessés, dont 210 Européens. Si la colonie européenne avait agi avec embarras et s'était défendue ou appêtée à se défendre, au lieu de fuir, elle aurait tenu en respect la population indigène, malgré le courage et l'ensemble avec lesquels la population fanatique est disposée à résister, à condition, bien entendu, que l'armée restât neutre.

La panique a été extrême, les bat aux sont bondés. Le dernier bâtiment Fraissinet, qui put prendre 200 passagers, est parti avec 920. Les fuyards prenaient d'assaut les bateaux; il en vint sans argent, sans savoir même la destination. On estime à 40,000 le nombre des départs.

On est d'accord aujourd'hui sur ce point que le massacre d'Alexandrie était bel et bien organisé. Les Arabes avaient été fanatisés par deux ulémas précheurs: ils sont arrivés dans la rue des Sœurs au nombre de deux mille déguenillés et un cheik demi nu en tête, un étendard dans une main et un sabre dans l'autre — il a du reste été tué par un Italien, qui, sortant de sa boutique, s'est jeté sur lui, lui a arraché son sabre et lui a planté dans la gorge.

Les gendarmes tiraient sur les Européens, le premier coup de feu est parti d'une voiture où étaient les moustapbezins.

Aujourd'hui tout danger a cessé. Les patrouilles veillent, les magasins entrebâillent leurs portes: il n'y a plus à craindre que les barbares sans place et sans argent. Songez au nombre de domestiques barbares que le départ de 40,000 Européens laisse sans place et sans moyens d'existence. C'est là qu'est actuellement le danger.

Au Caire, la panique est encore moins excusable, puisque aucun fait ne s'y est produit.

Une lettre de M. Sienkiewicz au second député de la nation, le prévenant qu'il valait mieux pour les Européens s'absenter momentanément, a été commentée et grossie de bouche en bouche et a donné l'alarme. Le départ du contrôle, du consul français, des administrateurs des domaines l'a augmenté, la proclamation du consul d'Autriche informant ses nationaux que les transports allemands venus pour les prendre repartaient dans les quarante-huit heures y a mis le comble: on a vu là un ordre de départ. On estime à quarante mille le nombre des Européens partis depuis quatre jours — 12 trains par jour. On manque de locomotives et de mécaniciens, il y a des voyageurs sur les marchepieds et sur les tampons. Les indigènes partent aussi en masse. Arabi, resté au Caire avec un demi-régiment, fait le possible et l'impossible pour rétablir la confiance. Il passe la nuit avec les deux autres colonels à faire des patrouilles à cheval. Tout barbare sans place est pris et expédié dans son pays; car ici comme à Alexandrie le danger est là. Il viendra des Européens et des barbares sans moyens d'existence.

Le jour, Arabi va à pied de magasin en magasin et de porte en porte, semant les bonnes

paroles et la confiance, offrant des sentinelles aux plus peureux. Il faut lui rendre cette justice qu'il fait tous ses efforts pour rassurer le public. En attendant, le pays est ruiné, et les Arabes ressentent vivement le départ des Européens. Les barbares, tous domestiques, sont sans place; les manœuvres maures, sans emploi, tous les chantiers étant fermés: ils supplient les entrepreneurs de les rouvrir. Le blé, qui valait 100 piastres dans la haute Egypte, ne trouve pas acheteur à 30 piastres (7 francs) l'ardeb. Les poulets valent au Caire 4 sous, mais les boucheries et les boulangeries n'existent plus.

Il est assez curieux de savoir au fond de tout cela l'opinion d'Arabi. Il regrette certes la panique, qu'il est la ruine du pays et peut-être de ses ambitions, et qui fait peser sur sa tête une lourde responsabilité; il maintiendra l'ordre de bonne foi. Il est avant tout anti-Anglais; il accuse M. Malet de tout le mal et ne cache pas sa haine à l'Angleterre. Il voit avec joie la France sembler accepter l'accord avec les autres puissances et ne pas suivre l'Angleterre. Il redouterait un débarquement franco-anglais; il est sûr de ne pas voir débarquer les Turcs; il désire peut-être une action de l'Angleterre isolée pour en finir une bonne fois.

Il sait que l'Angleterre pourra démolir Alexandrie, mais il se croit sûr d'infliger au cœur de l'Egypte des échecs sanglants à ses troupes et de rejeter son armée à la mer; il ne cesse de le répéter. Il a au moins le mérite de la franchise. Par exemple, en cas de débarquement, nous sommes sûrs de massacres au Caire; il ne reste plus guère qu'un millier d'Européens; les Français surtout ont tenu bon, mais enfin je pense que, si l'on en arrive à un débarquement, on nous prévendra officiellement: il suffirait de prévenir un de nous pour que nous ayons le temps de nous mettre tous à l'abri, cette fois le départ serait légitime.

Une conversation avec M. de Lesseps

Paris-Journal publie un intéressant entretien qu'un de ses rédacteurs a eu avec M. de Lesseps au sujet des affaires égyptiennes:

— Mon opinion est bien formelle à l'endroit de la question égyptienne, m'a dit M. de Lesseps. Je n'ai, du reste, jamais varié. Voilà longtemps que je dis à qui veut l'entendre, même à ceux dont cela peut gêner la politique, que nous n'avons rien à faire là-bas, en dehors de la question d'argent, dont nous devons surveiller, contrôler l'emploi, étant les créanciers de l'Egypte.

On ne veut pas se rendre compte que ce pays, que bien des individus considèrent comme absolument arriéré et sauvage, a fait des progrès immenses. Ce n'est pas inutilement que, depuis Mehemet-Ali, les vice-rois d'Egypte ont envoyé en France surtout, en Angleterre, en Allemagne, les jeunes gens appartenant aux premières familles de la nation pour y faire une éducation nouvelle. Les enfants sont revenus dans leur pays avec une instruction et des idées de progrès qui ont marché petit à petit, mais sûrement, avec des idées et le progrès européens.

Quoi de plus naturel que ces jeunes gens devenus hommes aient communiqué le résultat de leurs études, de leurs observations, de la façon d'être des différents peuples de l'Occident, à leurs enfants, et ceux-ci à leurs petits enfants. Laissez donc les Egyptiens faire chez eux la politique qui leur convient, dès l'instant que leur politique ne touche pas vos intérêts directs.

Tenez, en 1849, je fus envoyé à Rome et je tenais le même langage, qui n'a pas été plus écouté. A cette époque j'avais vu un grand soulèvement d'indépendance animant l'Italie. L'Italie voulait être libre et nous n'avions pas à nous mêler de ses affaires. A mon retour à Paris,

je donnai ma démission et je m'occupai dès lors de l'isthme de Suez.

Il ne faut jamais aller à l'encontre des aspirations des peuples. L'avis que j'avais donné en 1849 fut le même que je donnai à propos de l'expédition du Mexique. Il fallait laisser faire Juárez. Juárez représentait une idée, une idée, viable, conséquence du progrès humain. Aussi le malheureux Maximilien a-t-il payé cruellement son immixtion dans les affaires mexicaines.

De même aujourd'hui pour Arabi pacha. — Arabi pacha représente les idées nouvelles; il est homme fatal du moment. Le mouvement est donné, rien ne saurait l'entraver.

Aussi je disais ces jours-ci à Gambetta: « Comment? c'est vous, vous qui, en 1869, représentiez courageusement à vous seul ou à peu près les idées libérales de la France, c'est vous qui venez aujourd'hui chercher noise, faire la guerre au représentant des idées libérales en Egypte, à Arabi pacha! Mais Arabi pacha est un confrère à vous. Et cependant, tous les matins, dans la République française, sans cesse ni trêve, vous l'attaquez. »

M. de Lesseps est d'ailleurs optimiste. Il croit que la conciliation peut produire les meilleurs résultats.

Etranger

Russie

Berlin, 28 juin. — La Gazette de Saint-Petersbourg annonce pour le mois d'août l'arrivée à Croistadt d'une escadre anglaise, avec le duc et la duchesse d'Edimbourg; d'une escadre danoise, avec le roi de Danemark; d'une escadre suédoise, avec le roi de Suède, ainsi que de cuirassés allemands, Italiens et français.

Cette nouvelle donne lieu de croire que, malgré ce qui a été dit à ce sujet, le couronnement du czar aura lieu à cette époque.

Espagne

Madrid, 28 juin. — Le maire de Madrid partira le 8 juillet pour Paris, assister au banquet de l'Hôtel-de-Ville.

Amérique

New-York, 28 juin. — 15 millions de dollars doivent être embarqués aujourd'hui pour l'Europe au compte de l'emprunt italien.

Buenos-Ayres, 28 juin. — A la suite de l'ultimatum adressé par le ministre espagnol au gouvernement de l'Uruguay et demandant le châtiment des assassins de M. Gauchey, on assure que quatre vaisseaux espagnols arriveront bientôt à Montevideo.

Les dernières nouvelles de l'Uruguay annoncent que Perez, avec 200 hommes, a envahi l'Uruguay occidental. L'insurrection croît rapidement.

LA FLOTTE FRANÇAISE

Le Journal officiel a publié sur nos arsenaux maritimes une série d'articles, destinés à bien faire connaître l'état actuel de notre marine, et le nombre de bâtiments de guerre dont nous pourrions, au besoin, nous servir dès maintenant.

Les bâtiments qui composent l'effectif normal de la flotte sont répartis entre les cinq arsenaux maritimes: Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon. Il en est de même des bâtiments en construction.

La première catégorie comprend les bâtiments, armés, les bâtiments en réserve, les bâtiments en achèvement ou en armement, les bâtiments désarmés.

Les bâtiments armés sont affectés au service actif, soit dans l'escadre d'évolution soit dans les divisions navales stationnées sur les divers points du globe, soit enfin chargés de missions spéciales.

Les bâtiments armés relèvent de l'autorité

du vice-amiral commandant en chef préfet maritime, lorsqu'ils se trouvent dans le port ou sur la rade du port chef-lieu, et qu'ils ne relèvent d'aucun officier général commandant à la mer présent.

Une fois qu'ils ont quitté ce port ou cette rade, le commandement appartient uniquement, soit à l'officier général commandant la force navale dont ils font partie, soit à l'officier commandant le bâtiment lui-même s'il navigue isolément.

Les bâtiments dans les autres positions sont placés sous la haute autorité du vice-amiral préfet maritime.

Mais, pour la centralisation de l'administration du personnel, du matériel et des vivres et pour l'apurement des comptabilités tenues à bord, tous les bâtiments, dans quelque position qu'ils soient, relèvent de l'administration du port arsenal maritime auquel ils sont attachés.

En 1877, les cinq arsenaux maritimes ont ainsi centralisé l'administration de 26 417 hommes embarqués, en outre de celle des 7 482 marins des divisions à terre et des 1 289 marins embarqués sur les bâtiments en réserve.

Voici quelle était la répartition, entre les cinq ports arsenaux maritimes, de tous les bâtiments qui composent l'effectif normal de la flotte:

Il y a dans le port de Cherbourg, en tant que cuirassés, croiseurs, avisos, canonnières, 13 bâtiments armés, 14 en réserve, 2 en armement, 4 désarmés après campagne, 4 en construction. Il faut ajouter à cela vingt-quatre bâtiments de transport, prêts à servir.

A Brest, 9 navires de guerre armés, 8 en réserve, 4 en armement, 4 en chantier. 26 bâtiments de transport.

A Lorient: 3 bâtiments de guerre armés, 6 en réserve, 2 en armement, 3 désarmés, 3 en chantier.

Il y a dans le port de Rochefort: 4 bâtiments de guerre armés, 2 en réserve, 1 en armement, 2 en chantier. Flotille de transport: 9.

A Toulon: 14 armés, 8 en réserve, 1 en armement, 6 désarmés, 6 en chantier. Flotille de transport: 21.

Cette répartition des bâtiments de la flotte entre les cinq ports ne comprend pas:

1° Les bâtiments maintenus provisoirement dans l'effectif de la flotte, savoir:

4 cuirassés, 4 batteries cuirassées démontables, 5 corvettes ou avisos à roues armés pour servir de stationnaires sur nos rades, 14 petits bateaux à voiles;

2° Les bâtiments dits de servitude, remorqueurs et autres, affectés au service des ports et des rades, dans les cinq arsenaux maritimes;

3° Les bâtiments condamnés répartis entre les cinq ports où ils servent de casernes flottantes, de magasins, de charbonnières, etc.

A chaque arsenal maritime sont aussi attachés des bateaux-torpilleurs pour la défense mobile. Au 1^{er} janvier 1881, ces bateaux étaient au nombre de 52, répartis ainsi qu'il suit:

Cherbourg, 13

Brest, 13

Lorient, 7

Rochefort, 5

Toulon, 14

Un assez grand nombre de torpilleurs sont en construction dans les arsenaux maritimes et dans les chantiers de l'industrie.

Toutes ces catégories de navires représentent une effectif réel de:

Cuirassés d'escadre et de station..... 62

Croiseurs et éclaireurs d'escadre..... 51

Avisos et canonnières de station..... 52

Grands transports et transports de matériel..... 32

Bâtiments de flottille..... 51

Vaisseau et frégates à voiles..... 14

Transports et gardes-pêche à voiles..... 38

DÉSINVOLTURE MONARCHISTE

Extrait du Rappel: Les journaux monarchistes sont dans un embarras comique.

ture affectueuse et reconnaissante, et dont on sait les ennemis domestiques à Origny, eût pu s'empêcher pour sa bienfaitrice d'un amour en quelque sorte filial, et que la mort de Mme Deschaumes l'eût plongée dans une vive et profonde affliction.

Tous ces détails, ou à peu près, avaient été donnés à Georges Deschaumes, lequel, même en ces moments pénibles, n'avait pu s'empêcher de considérer avec attention cette belle et blonde jeune fille, qui paraissait aussi affligée de la perte de Mme Deschaumes qu'il pouvait l'être lui-même, et vers laquelle il se sentait entraîné par une sorte de courant sympathique.

Trois fois déjà il était allé prier sur la tombe de sa mère; trois fois il y avait été avancé par Jeanne, qui, agenouillée et immobile sur la pierre funéraire, semblait faire corps avec elle; tels ces anges sculptés ou ces pleureuses au voile de marbre qu'on remarque aux angles de certains mausolées.

Georges avait été vivement touché de ces marques de constante affection à la mémoire de sa mère, et un jour, au sortir du cimetière, il lui en avait exprimé sa reconnaissance.

— Madame votre mère a été si bonne pour moi, avait dit Jeanne, dont le doux regard pour la première fois se portait avec attention sur les traits de Georges, que je ne saurais trop m'en souvenir... Vous devez être bon aussi, monsieur Georges, vous lui ressembliez tant.

Pour toute réponse, Georges avait serré dans les sennes les mains de Jeanne; ces mains tremblaient.

II REMORDES ET REGRETS MÉLÉS. — LE LEGS DE JEANNE.

Georges Deschaumes, cependant, avait au cœur un remords, deux peut-être. D'abord il s'accusait d'être resté pendant des années éloigné de la Bastie, partant éloigné de sa mère aux derniers moments de laquelle, — on l'a vu, — il n'avait pu assister; c'était à lui pourtant à recevoir son dernier soupir, à lui fermer les yeux; qui pourrait dire que cet absence n'avait pas causé un cuisant chagrin à la bien-aimée défunte, peut-être hâté sa mort? Elle se trouvait seule, éloignée de toute relation, et comme il lui fallait quelqu'un en qui elle pût épancher son affection, et le avait pris Jeanne. Ah! par exemple, elle ne pouvait mieux choisir: ses bienfaits avaient germé en bonne terre... Mais n'était-ce donc point parce que le bras de son fils lui manquait qu'elle avait accepté l'appui de Jeanne?

E puis, il avait à se faire pardonner de n'être pas accouru à la Bastie au reçu de l'avant-dernière lettre de sa mère, plus pressante encore que la précédente. Il est vrai qu'alors Mme Deschaumes n'accusait pas de maladie: elle allait aussi bien que possible, « sauf l'ennui de ne pas te voir, » ajoutait elle, comme toujours. Ses dernières lettres se terminaient par de doux reproches: il fallait voir à moins dépenser (car chacune d'elles enfermait soit une valeur, soit un chèque plus ou moins important à toucher chez un banquier correspondant du sien) Non pas qu'elle voulût douter du succès que s'était pro-

mis Georges de sa longue pérégrination, mais ce fin la Bastie était loin d'être une mine de Pérou, c'était même plutôt un domaine d'agrément que de rapport, et les près d'embouche en constituaient le plus clair profit; car qu'était-ce qu'un ou deux étangs affermés pour la pêche? Puis elle avait ses pauvres, son petit train de maison...

Ce furent, pour la pauvre fille, autant de reliques précieuses: aussi se promit-elle de conserver avec soin ce qui, dans son legs, avait servi à sa chère bienfaitrice et devait lui en rappeler à tout instant le souvenir.

La défunte laissait peu de numéraire, ce dont Georges ne put s'étonner, connaissant mieux que personne l'esprit de charité qui avait animé sa mère, et surtout les sacrifices qu'elle s'était imposés pour lui venir en aide. Aussi les legs payés, ne lui resta-t-il qu'une somme relativement minime.

Désirant cependant corriger l'inégalité qui, sans qu'il pût se l'expliquer, existait selon lui dans l'attribution des legs de sa mère aux gens de sa maison, il s'était approché de Jeanne et, d'un ton d'affectueux respect, lui avait dit, en lui présentant un billet de mille francs:

— Mademoiselle, permettez-moi d'ajouter ceci à ce que vous a légué ma mère... qui, sans doute, aura oublié...

Et comme Jeanne ébauchait un geste de refus:

— Croyez bien que là-haut ma mère approuve ce que je fais en ce moment; que vivante, elle l'eût fait elle-même ou me l'eût conseillé... — De grâce, interrompit Jeanne, n'insistez

pas. Veuillez croire, vous-même, monsieur Georges, à tous mes regrets de ne pouvoir accepter votre offre généreuse... mais je me tiens pour récompensée au delà de mes faibles mérites, n'eussé-je eu même de madame votre mère, dont je chéris la mémoire, que la satisfaction de l'avoir pu servir.

Georges s'était incliné, admirant cette délicatesse de sentiments. Puis, songeant tout à coup à la situation pénible qui peut-être attendait Jeanne à son retour dans sa famille:

— Au moins, vous me permettrez de vous laisser mon adresse à Paris, dit-il en lui tendant sa carte... Vous pouvez avoir à m'écrire... et je vous prie de ne pas oublier que vous avez un moi un... ami dévoué...

— Merci, monsieur Georges, répondit Jeanne. Il peut arriver, en effet, que...

Elle était émue, troublée; sans doute par le regard de ce beau jeune homme de vingt-sept ans, au visage doux et bon, mais bronzé par le hâle des voyages lointains.

— Mais, reprit-elle, songeriez-vous, monsieur Georges, à quitter la Bastie?

— Je m'y réserve un pied-à-terre. J'y reviendrai quelquefois... car ce n'est pas sans déchirement qu'on se défait d'une propriété qu'emplit tant de souvenirs, et non loin de laquelle une sépulture chère à tous deux...

Jeanne eut un frisson.

— Et cependant une nécessité impérieuse m'oblige à m'en séparer.

(A suivre).

M. de Freycinet a refusé de répondre à la question de M. Lockroy. Ils le blâment. Ecoutez l'Union: « Nous n'entendons pas que M. de Freycinet se dérobe ainsi à toute explication. Ce ministre se croit-il donc un Bismarck ou un Palmerston, pour envoyer promener le Parlement avec cette arrogante désinvolture? » Et le moniteur du droit divin appelle le président du conseil « Jocrisse ».

C'est très bien. Mais au moment même où M. de Freycinet, à Paris, refusait de répondre à M. Edouard Lockroy, M. Childers, à Londres, refusait de répondre à sir Wilfrid Lawson sur la même question. Diable! le gouvernement dont M. Childers fait partie n'est pas un gouvernement républicain, c'est un gouvernement monarchique. Comment l'Union va-t-elle se tirer de là?

Oh! le pus simplement du monde. En acclamant à Londres ce qu'elle flétrit à Paris.

« Interrogé hier sur ce point à la Chambre des communes, à la même heure que M. de Freycinet, le secrétaire d'Etat à la guerre, M. Childers, a déclaré que « cette question était une de celles auxquelles le gouvernement ne doit pas répondre. » Cette réserve est dans les habitudes parlementaires britanniques. D. puis un an, nous voyons à tout moment le cabinet de Saint James refuser toute explication aux questions indiscrètes. Quand l'intérêt national est en jeu, tout le monde comprend ce silence en Angleterre. »

Vérité en deçà, erreur au-delà, disait Pascal. « Arrogante désinvolture » en République, « intérêt national » en monarchie, dit l'Union. Bonne Union!

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

ISERE

Grenoble, 28 juin. — Mme X..., rentière, se trouvait hier au café Gaillard, rue des Remparts, lorsqu'une jeune fille de mœurs légères nommée Joséphine Depierre, âgée de 21 ans, qui causait avec un sous-officier d'artillerie, s'approcha d'elle en lui montrant une photographie, lui adressa les paroles suivantes: « Ne connaissez-vous pas cette personne-là ? »

Pendant que Mme X... examinait le portrait, son interlocutrice lui dérobait délicatement son porte-monnaie contenant 140 fr. qu'elle avait placé dans son tablier.

Enfin, Mme X... qui, évidemment n'avait jamais vu la personne qu'on lui montrait, rendit la photographie et sortit ensuite du café pour rentrer à son domicile.

A peine arrivée chez elle, elle s'aperçut de la disparition de son porte-monnaie et revint toute affolée au café Gaillard, en s'écriant qu'on lui avait volé son argent et que le voleur ne pouvait être que la jeune fille à la photographie.

Malheureusement Joséphine Depierre avait quitté l'établissement aussitôt après sa victime, et on ignorait ce qu'elle était devenue.

On prévint alors la police qui se mit à la recherche de cette habile coquine. Joséphine Depierre a été arrêtée quelques heures après au moment où elle montait dans une voiture de place, mais des 140 fr. il ne restait plus que 57 francs.

Elle a été écrouée.

Clair. — Rixes au fort Comboire. — Il se passe peu de jours au fort de Comboire sans que des rixes plus ou moins graves viennent troubler le repos public et mettre en danger les paisibles habitants du Pays.

Dimanche dernier, nous avons été témoin de faits qui méritent d'attirer l'attention de l'autorité.

La construction du fort ayant amené plus de 150 ouvriers dans la localité, des cantines ont été établies pour leur logement et leur nourriture. Avant-hier donc, dans l'après-midi, à la cantine Court, buvaient ensemble plusieurs de ces ouvriers, dont quelques-uns étaient déjà dans un état d'ébriété un peu avancé; lorsque pour un motif des plus futiles, deux individus, jeunes encore et d'une forte corpulence, les nommés X... et Z..., sortirent du cabaret pour aller, disaient-ils, « apprendre à vivre » à un pauvre vieillard de 70 ans, le nommé L..., qui était sorti sans payer son écot.

Ils trouvèrent L... sur le chemin, le saisirent, et sans aucune explication le jetèrent dans un fossé qui borde la route; le malheureux vieillard, qui était pris de boisson, essaya de se relever, mais les deux brutes l'envoyèrent de nouveau rouler dans le fossé.

A ce moment un habitant de Grenoble, indigne de la conduite de X... et de Z..., voulut intervenir; mal lui en prit, car les deux forcenés se ruèrent sur lui et le frappèrent lâchement à coups de poing et à coups de pied.

Enfin, ces scènes déplorables cessèrent grâce à l'intervention de plusieurs personnes et principalement de M. Court.

Cependant, quelques instant après, sur un autre point du hameau une nouvelle rixe s'engageait entre d'autres ouvriers; elle se termina heureusement sans incident grave.

Il serait temps, depuis que ces faits se renouvellent, que l'on y mette bon ordre, en exerçant une surveillance active dans ces parages; les habitants ne sont pas en sûreté et sont, cela va sans dire, profondément outrés du pillage et de la dévastation de leurs récoltes.

AIN

Avant-hier, 26 juin, la foudre a fait une victime à Saint-Jean-de-Thurigneux. Le sieur Claude Radisson, âgé de 24 ans, était occupé, dès 7 heures du matin à faucher son pré en compagnie d'un fermier du hameau de Pagne, quand, tout à coup, il fut foudroyé. La mort lui instantanée, et le corps ne portait aucune trace de blessures extérieures. Les cheveux du côté droit de la tête avaient seuls été un peu roussis; en revanche,

tous les vêtements étaient en lambeaux; un pied de la victime, chaussé d'une bottine, avait été mis à nu par la foudre. Radisson était célibataire.

SAVOIE

Les nommés Pierre et Nicolas Faverot-Pie, accompagnés de leur cousin Delaca, après avoir passé ensemble une partie de la journée, revenaient samedi soir, vers 9 heures, à la Cascade-de-Couz, où ils occupent un domicile commun, lorsque tout à coup Delaca s'est affaissé sur la route en poussant un cri strident.

Relevé par des voisins, il a été constaté que ce malheureux venait de recevoir deux coups de couteau, l'un à l'aîne, l'autre dans le fesse gauche.

M. Brombe, gardien chez M. Scalartone, entrepreneur du tunnel de l'Epine, est venu en toute hâte prévenir le maréchal des logis de gendarmerie Faillon, à Chambéry, lequel, suivi de deux gendarmes, s'est transporté aussitôt sur le théâtre du crime.

Grâce à son empressement et aussi, il faut le reconnaître, à l'intelligence qu'il a déployée en cette circonstance, le maréchal des logis Faillon a pu s'emparer des meurtriers, les frères Faverot-Pie, qui ont été arrêtés à deux heures du matin.

La victime a rendu le dernier soupir dimanche matin, à quatre heures, après avoir fourni d'utiles renseignements sur ses meurtriers.

Ceux-ci sont actuellement renfermés à Couz, sous la garde de deux gendarmes. On attend l'arrivée du parquet pour les transférer à la maison d'arrêt de Chambéry.

Le malheureux qui a été assassiné était âgé de trente-deux ans; il est sujet italien, ainsi que ses meurtriers.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 28 juin. — Tout récemment, un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé S..., venant d'Alger, fut arrêté dans notre ville au moment où il réclamait sa valise à la douane. Nous avons relaté le fait en son temps. C'est sur un mandat d'amener du parquet d'Alger que l'arrestation fut opérée, ici, par deux agents de la sûreté. Un crime avait été commis à la Maison Carrée d'Alger et l'on crut tenir un des coupables. On le mit en prison à Marseille et l'on trouva dans sa valise un couteau kabyle à manche de cuivre ciselé, avec gaine en bois. Après six jours de détention et plusieurs interrogatoires, S... fut dirigé sur Alger, entre deux gendarmes, à bord du paquebot *Lou Cettori*, capitaine Goupil, de la Compagnie Transatlantique. Aussitôt débarqué à Alger, les gendarmes lui lièrent les mains et le conduisirent à pied à la prison civile. Mis à la disposition du parquet algérien, qui l'interrogea très minutieusement, S... fut confronté avec l'une des victimes de la Maison Carrée qui n'était pas morte des suites de ses blessures. Le blessé ne le reconnut pas et S..., qui n'eut pas de peine à prouver son innocence, vient d'être relâché. C'est un jeune typographe qui a travaillé dans plusieurs imprimeries d'Alger et sur le compte duquel il n'y a jamais eu rien à dire. Il venait à Marseille pour retourner à Paris où il a une situation honorable. Il était allé passer quelques jours à Alger dans sa famille et c'est la veille de son départ d'Afrique que le crime avait été commis. Cela, joint au couteau kabyle trouvé dans sa valise, il n'en avait pas fait davantage pour le faire arrêter. Avis aux Algériens qui viennent en France en emportant des couteaux kabyles!

L'affaire des Fausse Monnaies égyptiennes dont nous avons, à différentes reprises, entretenu nos lecteurs paraît devoir être très prochainement réglée par le procureur de la République. Un banquier d'Alexandrie, M. C..., contre lequel le gouvernement avait obtenu l'extradition et qui avait été, l'autre jour, ramené de Genève à Marseille pour participation aux actes délictueux reprochés à M. A..., vient d'être remis en liberté provisoire sous vernement en espèces d'une caution de 10,000 francs. Cet inculpé a fait, hier au greffe, élection de domicile chez son fils qui habite depuis longtemps notre ville.

On suppose que le parquet enverra sous peu le dossier de cette affaire à la chambre des mises en accusation de la cour d'Aix qui décidera si MM. A... et C... seront déférés au jury des Bouches-du-Rhône. Dans le cas où semblable mesure serait prise, MM. Aicard et de Pleuc seraient, croyons-nous, chargés de défendre les accusés.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Quatre audacieux malfaiteurs, Laurent, Plantier, Misery et Mallet se sont introduits à l'aide d'effraction chez les époux Ducros, cultivateurs à Tupin-Semons, pendant qu'ils étaient aux champs, et leur ont soustrait pour 600 francs de bijoux.

Les prévenus, arrêtés par la gendarmerie de Givors, ont été condamnés hier chacun à 18 mois de prison.

Pierre Raoust et Léopold Lagravère ont tenté de vendre à M. Robert, boucher, Grande-Rue de la Guillotière, 197, un boeuf et une vache qu'ils avaient volés à Saint-Laurent-du-Pont.

Le tribunal les a condamnés chacun à un an et un jour de prison.

Un pâtrier, Charles Lahondès, après avoir fracturé la porte de la chambre d'une domestique, dans l'auberge où il logeait à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, s'est emparé d'une somme de 39 francs.

Il a été condamné à 3 mois de prison.

Jean Motini, étameur, n'y va pas de main morte.

S'étant pris de querelle sur le cours d'Herbouville, avec un de ses camarades, il lui a brisé une cruche sur la tête.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Croix-Rousses.

Pour en revenir à Motini, il a été condamné pour coups et blessures à 6 jours de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi 29 juin, 187^e jour de l'année. Soleil: lever, 4 h. 01, coucher 8 h. 05. Les jours diminuent de 1 minute.

Ephémérides (1815): Napoléon I^{er} quitte Paris pour la dernière fois.

M. le général de division commandant le 14^e corps d'armée vient de publier la circulaire annuelle relative à l'appel des réservistes. Elle contient des renseignements que nous avons déjà donnés; nous croyons néanmoins devoir les remettre sous les yeux de nos lecteurs:

Voici l'ordre des appels:

1^{re} série. — Pendant les manœuvres du mercredi 23 août au mardi 19 septembre inclusivement: Réservistes de l'infanterie de ligne, chasseurs à pied, sapeurs-pompiers, et les ajournés au printemps.

2^e série. — Après les manœuvres du samedi 23 septembre au vendredi 20 octobre inclusivement: Réservistes de cavalerie, artillerie, train d'artillerie, train des équipages pontonniers, génie, gendarmerie, et les ajournés au printemps.

Les réservistes devront être rendus aux dates fixées ci-dessus, à l'heure et au point indiqués sur la feuille spéciale collée à la couverture de leur livret individuel.

Un décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre porte que les sous-officiers pourvus des emplois ci-après indiqués pourront être maintenus en activité, sans limite d'âge, tant qu'ils seront reconnus en état de rendre de bons services, savoir:

Ouvriers d'Etat de l'artillerie et du génie, portiers consignés, gardiens de batterie, maîtres-selliers des corps de troupe, sous-officiers du service de la justice militaire attachés aux parquets, concierges des établissements administratifs.

Ce décret stipule, d'un autre côté, que, d'autre part, tous les sous-officiers commissionnés, quels que soient leur grade ou leur emploi, seront admis à la retraite de manière à pouvoir être rayés des contrôles le jour où ils auront quarante-sept ans révolus.

Il ne sera dérogé à cette règle qu'en faveur de ceux de ces militaires qui n'auraient pas accompli, lorsqu'ils atteindront l'âge de quarante-sept ans, vingt-cinq ans de service. Ces sous-officiers pourront, dans ce cas, rester sous les drapeaux au-delà de quarante-sept ans pour compléter vingt-cinq ans de service.

Un décret paru dans un *Journal Officiel* décide que les élèves de l'Institut agronomique ayant 22 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année des concours d'admission à l'école forestière, bacheliers es-sciences, et ayant reçu le diplôme de sortie après avoir obtenu une moyenne générale de 15 points et une cote au moins égale en sylviculture, génie rural et mécanique, pourront être admis à l'école forestière au nombre de deux chaque année.

La limite d'âge sera reculée, pour les jeunes gens ayant satisfait à la loi militaire, de tout le temps passé sous les drapeaux.

Le *Journal officiel* publie un décret ajournant jusqu'au 21 juillet 1887 l'exécution des prescriptions de l'article 12 de la loi sur la police sanitaire des animaux, dans un certain nombre de départements.

Cet article est celui aux termes duquel l'exercice de la médecine vétérinaire dans les maladies contagieuses des animaux est interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire. Toutefois, cet article permet au gouvernement, sur la demande des conseils généraux, d'ajourner, par décret, dans les départements, l'exécution de cette mesure pendant une période de six années.

Les départements auxquels cet ajournement s'applique sont les suivants:

Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Belfort, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Finistère, Gard, Indre, I-ère, Jura, Loire-et-Cher, Loire (Haute-), Manche, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Orne, Savoie, Tarn, Var, Vaucluse, Vienne (Haute-).

Un autre décret ajourne pour six années l'exécution de l'article 39 (paragraphe 1^{er} et 2^e) de la loi du 21 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux.

Cet article autorise les départements à établir une taxe pour frais d'inspection par un vétérinaire spécial des animaux amenés sur les foires et marchés.

Par décision en date du 23 juin, a été autorisée la création d'une recette simple de 4^e classe des postes et télégraphes dans la commune de Jullié (Rhône).

Bordat, l'orateur collectiviste, poursuivi devant le tribunal correctionnel pour s'être introduit avec bris de clôture dans le cimetière de la Ricamarie, a été condamné à un mois de prison.

Le nouveau frein à air comprimé, système Westinghouse, sera, à partir de demain, appliqué aux deux trains express 13 et 14.

Ces trains circulent journellement entre Paris-Lyon-Marseille dans les deux sens, et contiennent des voitures de toutes classes.

La Société des Ecrivains français, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat: rue Vaneau, 83, Paris.

Un incendie qui a failli avoir des conséquences désastreuses a éclaté hier soir à dix heures et demie, dans le bureau de tabac situé à la place Bellecour et de la rue Saint-Dominique.

Le feu a pris un vitrine qui contenait de nombreuses pièces d'artifice qui ont fait explosion. En un clin d'œil, le magasin a été envahi par les flammes, et les personnes qui s'y trouvaient n'ont eu que le temps de fuir.

Les secours ont été prompts à s'organiser. Un passant M. Sauvage, coiffeur, porta le premier dans le magasin et put fermer le compteur; grâce à son intervention, un danger redoutable a été écarté. Il a été légèrement brûlé à la main. Un autre sauveteur, M. Sainte-Marie, employé au télégraphe, a été aussi brûlé à la jambe en prêtant son concours.

A 10 heures et demie tout danger était écarté. Les dégâts sont relativement assez importants.

Le nommé Charles W..., âgé de 13 ans, demeurant quai de la Charité, est un drôle fort précoce.

Avant aperçu hier, à l'étalage d'un libraire du pérystie du Grand Théâtre un livre intitulé « Oracles des dames et des demoiselles », il ne put résister au désir de s'en emparer. Il filait prestement, lorsque le marchand qui depuis un instant surveillait ses manœuvres, se mit à sa poursuite et l'ayant rejoint, le confia aux gardiens de la paix.

W... devra attendre sa sortie de prison pour satisfaire la curiosité éveillée en lui par un titre d'ouvrage aussi alléchant.

Un nom de plus à ajouter à la liste des noyés.

Hier soir, à cinq heures, le nommé Edouard Mathivaux, âgé de 18 ans, manoeuvre à Givors, se baignait dans la lône du Ban, lorsque soudain, frappé sans doute d'une congestion cérébrale, il disparut sous l'eau.

Toutes les recherches pour retrouver le cadavre de l'imprudent baigneur ont été jusqu'ici inutiles.

Toujours les suicides.

Hier soir, à 9 heures, un vieillard de 72 ans, Benoît Dubuis, rentier, rue Vaubour, n^o 19, s'est jeté dans le Rhône, à la hauteur du n^o 11 du quai des Célestins. Entraîné par le courant, il n'a pas tardé à disparaître avant qu'on ait pu se porter à son secours.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 28 juin, 4 h. soir.

Le baromètre est stationnaire à 770mm et le vent souffle du Nord. En même temps, le thermomètre, qui, à la fin de la semaine dernière, atteignait parfois 30°, n'a pas dépassé 22: dans la journée d'hier quoique le ciel fut généralement clair.

Ce refroidissement relatif vers le 27 juin paraît être une caractéristique du climat de nos régions, car il se retrouve dans la moyenne des observations faites à Lyon depuis 1854.

Temps probable: beau.

PUBLICATIONS NOUVELLES

MUSÉE DES FAMILLES

Lectures du soir: 49^e année

Sommaire du n^o 7. — Juillet 1882. — Le Chat sanvege (Eugène Noël). — Le Vœu de Nadia (Henry Gréville). — La Leçon d'Equitation (Nidrach). Le Roman d'un Musicien (Daniel Bernard). Le Salon (A. Gennevay). — Histoire du Mois (A. de Villeneuve). Un Combat de Coqs (Surmay). — L'Education musicale de mon cousin Jean Garrigou (Léopold Dauphin). La Science en Famille (L. Balhazard). — Correspondance et Concours (Eug. Muller). — Théâtres. Mercure de France (Un Parisien). — Bulletin financier (J. Belletrud).

Illustrations de Specht, Adrien Marie, Midrach, Kauffmann, P. Mauret, Ch. Rousseau, P. Vayson, Carolus Duran, Ray, Séonce Petit, Gaillard, etc.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. Conditions d'abonnement: Un an à dater du 1^{er} janvier.

Paris, 7 fr. Départements, 8 fr. 50.

Musée des familles et modes vraies réunies.

Paris, 13 fr. Départements, 16 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 juin.

Les nouvelles reçues aujourd'hui de Londres, touchant la liquidation du Stock Exchange, tempèrent un peu la signification de celles qui avaient couru hier. Les pertes sont grandes sur les valeurs orientales; mais il semble qu'on n'aura pas à déplorer de sinistres financiers. Notre marché, très lourd au début de la Bourse, avant d'avoir reçu ces avis, s'est peu à peu remis et a repris en clôture les prix de la veille.

Ce sont surtout les dispositions générales qui étaient satisfaisantes, et nous ne serions pas étonnés d'assister avant la liquidation, à un sérieux redressement de cours.

50/0, 114, 35; Amortissable, 82,20; 3/0, 81,15; Italien, 89,65; Extérieure, 27 3/4; Egyptienne, 265, puis 275; Chemins, lourds; Suez, 2,300; Panama, 535.

CHOSSES & AUTRES

M. Savorgnan de Brazza

Lundi soir a eu lieu, à Paris, le banquet offert par la Société de géographie à M. de Brazza, sous la présidence de M. de Lesseps.

Après le toast au président de la République, M. de Lesseps a bu à M. de Brazza qui a si largement contribué à grandir la puissance française en Afrique. Aujourd'hui, grâce à lui, l'influence française domine dans ce vaste triangle compris entre le Gabon et Stranleg Pool.

Il y a là 80 millions d'habitants qui cultivent un sol fécond, où se rencontrent en abondance tous les produits de la zone tropicale.

M. de Lesseps termine en disant qu'il souhaite de voir M. de Brazza gouverneur du Gabon.

M. de Brazza remercie de l'accueil si sympathique qui lui est fait, en disant que l'idée de l'accueil qui lui sera fait à son retour est un grand soutien pour le voyageur.

Vient ensuite des toasts de M. Daubrée et de M. Duveyrier, qui remercie tout particulièrement la presse du concours qu'elle a toujours et si énergiquement donné à nos missionnaires scientifiques.

Enfin, M. de Lesseps propose d'offrir à M. de Brazza une médaille qui sera pour lui un souvenir et des souffrances endurées et des services rendus à la science.

MM. le général Turr, docteurs Bayol et Montano, Hamy et la plupart de nos voyageurs assistaient à ce banquet, qui ne s'est terminé qu'à plus de onze heures.

Entre bourreaux

Nous avons parlé hier, à cette place, d'un grave différend qui vient de s'élever entre les boureaux d'Alger et de Paris.

Le gouvernement d'Algérie ayant accordé un instrument neuf à l'exécuteur des hautes-œuvres, avec un crédit de 2.000 francs, Monsieur d'Alger pria aussitôt Monsieur de Paris de se charger de la commande.

Ce que fit ce dernier, — mais il paraît que la note s'éleva à près de 4.000 fr. — Monsieur d'Alger refuse de donner plus de 2.000 fr.

Voici la lettre que M. Deibler, le bourreau de Paris, aurait, suivant l'événement, adressé à ce sujet à son collègue d'Alger :

« Mon cher collègue, « Je ne saurais vous exprimer à quel point le différend qui s'est élevé entre nous me chagrine et me trouble.

« Un homme pusillanime en perdrait la tête, — moi point ! « J'y vois seulement une preuve de plus de l'ingratitude humaine.

« Je me mets en quatre pour exécuter la commis-

sion dont me charge un confrère, et ce confrère me récompense en m'intégrant un procès.

« C'est bien ; j'aime mieux subir ce procès que d'accepter la proposition que vous me faites de me renvoyer le colis avec tous ses accessoires.

« Vous savez bien, monsieur, que l'objet n'est point d'une délicate et qu'il me restera pour compte.

« Je conclus rapidement, monsieur, forcé que je suis, faute de temps, de raccourcir ma lettre.

« En dépit du scandale qui peut en résulter, je préfère subir ce procès que d'être accusé, à l'instar d'une domestique infidèle, d'avoir fait danser l'anse du panier.

« J'ai bien l'honneur de vous saluer.

« A. DEIBLER, « Bourreau de Paris. »

L'événement ajoute que M. Deibler a fait choix, pour l'assister dans cette singulière affaire, de M. Cléry, l'éminent avocat à la parole si mordante et si coupante.

Le Criocère

Tout le monde connaît ce petit insecte, alerte et mignon, aux pattes microscopiques, au beau manteau de pourpre, qui se détache comme une gouttelette de sang sur la blancheur des lis.

Le lys est sa fleur. Il s'y promène, il l'habite, il s'en nourrit. C'est son monde, son toit, son garde-manger. Si vous le prenez dans la main, il court le long des doigts avec une vivacité merveilleuse, puis s'arrête ; son manteau rouge s'ouvre en deux et le gracieux insecte s'envole ; il revient à son lys. La politique n'y est pour rien. C'est un gourmet. Il aime les lys comme vous aimez les asperges...

Ce charmant insecte, c'est le criocère. Mais ce n'est point de lui, insecte parfait et parfaitement charmant qu'il s'agit dans cet article. C'est sa larve si curieuse que je veux vous présenter.

Cette larve n'est point belle. Mais une particularité vraiment extraordinaire la distingue entre tous les insectes.

Molle et nue, lente et misérable, cette larve infime est sans arme, sans vêtement, elle semble vouée au bec de l'oiseau, aux pinces de l'insecte carnassier, elle naît victime, elle meurt proie.

Mais prise d'un remords, soudain la nature a eu pitié de sa faiblesse et de sa nudité.

A cette larve dépourvue de toute garde robe et de tout arsenal elle a donné le plus étrange des vêtements, le plus irrésistible et le plus extravagant des boudiers et, comme nous allons le voir, ce boudier, cet habit se complètent ou se renouvellent à chaque repas de l'insecte.

Chez la larve du criocère, l'ouverture anale est percée au-dessus même de l'abdomen et c'est ainsi qu'à mesure qu'ils sortent les excréments se trouvent poussés en avant sur le dos de l'insecte qu'ils recouvrent d'une couche épaisse et mausébonde.

Cette ordure qui s'entasse sur le corps de la larve

sans y adhérer, c'est sa cuirasse et son manteau.

Ce bizarre insecte ne « fait pas sous lui » il fait sur lui. Cette dégoûtante enveloppe l'abrite et le défend, c'est à la fois une ombrelle contre le soleil et un bouclier contre les ennemis. Enveloppé dans cette armure infecte qui est en même temps son bien-être et sa sauvegarde, il brase les périls et les intempéries, il est au frais dans le vêtement d'ordure dont il s'habille lui-même et ses ennemis quelque acharnés qu'ils soient ne savent par quel bout le prendre.

S'il vous arrive d'enlever ce vêtement sordide la malheureuse petite bête s'aperçoit bientôt que son corps fragile et nu court le risque d'être dévoré par quelque insecte glouton ou rôti par le soleil. Que fait-elle alors ? Une chose très simple. On la voit manger avec une avidité fébrile pour reconstituer un nouveau bouclier et demander à ses excréments un habit de rechange. En mangeant, elle fait plus que se nourrir, elle s'habille ! Sa toilette, c'est sa digestion.

A mesure qu'elle s'enveloppe de ses excréments, elle semble dire : cette nature qu'on prétend si bonne a oublié de m'armer, de me vêtir. Eh bien ! je vais remédier moi-même à cette négligence cruelle. N'ayant reçu ni cuirasse ni fourrure, ni arme, ni vêtement, je me ferai un manteau de mes excréments et j'irai, à la face de Dieu, dans le monde des insectes fièrement drapé dans mon ordure.

Mots de la fin

On discute au conseil municipal de B... la proposition d'un honorable membre demandant qu'on fasse exécuter en marbre la statue d'un grand homme du lieu, qui jusqu'alors a dû se contenter d'être en plâtre.

— Oui ! messieurs, s'écria le maire, appuyant la proposition, nous devons un marbre à cet homme qui a eu une si belle carrière !

Des combles, — puisque la mode dure encore. Le comble de la stupéfaction pour une sage-femme : C'est de voir sa chambre à coucher.

Le comble de la volonté pour un manchot : Prendre son courage à deux mains.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS

Enseignement par la parole. Etablissement subventionné par la ville de Lyon. Reçoit des élèves boursiers. Pour cause d'agrandissement, transféré, 56, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Lyon).

J. HUGENTOBLE, directeur.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 moi
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

BOURSE DE LYON

Du 27 juin 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 1/2.....	81 35
3 1/2 amortissable	82 50
4 1/2.....	110 70
5 0/0 français.....	110 70
Italien.....	90 15
Turc.....	11 45
Autrichien 4 0/0.....	11 45
Russe 5 0/0.....	11 45
Espagne 3 0/0.....	11 45
Dette Egypt. unifiée	11 45
Actions	
Crédit mob. Espag.....	700
Crédit Lyonnais.....	700
Union générale.....	700
B. Lyon et Loire.....	700
B. Hypothéc. France.....	700
Soc. foncière Lyonn.....	700
Banque Ottomane.....	755
Paris-Lyon-Médit.....	1610
Che. Autrichiens.....	285
Lombard-Vénitien.....	285
Saragosse.....	483 75
Nord-Espagne.....	570
Suez.....	2309
Gaz de Lyon.....	1153
Canal de la Guillotière.....	1153
Mines de la Loire.....	1153
Montbrambert.....	1153
St-Etienne.....	1153
Rive-de-Gier.....	1153
Société Lyonnaise.....	1153
Bateaux-Omnibus.....	1153
Baux.....	1153
Dombes.....	1153
Abattoirs.....	1153
Verreries L. et Rhodan.....	1153
Groix-Rouss.....	1153
Obligations	
Ville-de-Lyon.....	89
Ville-de-Paris 1859.....	89
Ville-de-Paris 1871.....	89
Lombardes-anciennes.....	285
Lombardes-nouvelles.....	285
Loire.....	285
Saint-Etienne.....	285
Rhône-et-Loire 4 0/0.....	285
Paris-Lyon — Méditer.....	376

Le rédacteur général, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTE FORCÉE

Le 30 juin 1882, à 11 heures du matin, place Moncey, vente d'objets saisis tels que : table de nuit, bureau, tabourets, tours à métaux, cisaille, forge, soufflet, enclume et volant, etc.

RENTES viagères à 80 ans 10 0/0, à 60 ans 15 0/0, à 70 ans 20 0/0, à 80 ans 25 0/0, à 90 ans 30 0/0. Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

EPILEPSIE

PLUS DE 8.000 SUCCÈS



CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la **Phthisie**
A TOUS LES DEGRÉS
Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Gâtarrhes, Engorgements pulmonaires.
Place 31, 1^{er} — 97, r. de Rennes, Paris
et les Pharmacies — Se méfier des Capsules dites à la Créosote de Hétre. Exiger le nom **DARTOIS**

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin, à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression :

N° 1 In-Octavo 25 — 16 ordinaire 7 fr., perfectionné 20 fr.
N° 2 In-Quarto 29 — 24 encr. 12 fr., encr. noire 25 fr.
N° 3 Ministre 35 — 24 violette 15 fr., indélébile 30 fr.
N° 4 In-Folio 45 — 30 20 fr., » 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. Cré. 10 quai de l'Hôpital, au 2^e, Lyon.

Établissement Thermo-résineux du MARTOURT

Près DIE (Drôme). — Du 1^{er} Juin au 1^{er} Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copeaux de Pins Mugho frais et abondants (condition essentielle de succès) aucune analogie avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, salle d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoît père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux plateurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 55 pl. de la République, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bageaud, 21, à Lyon; et Pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60, Pharmacie moderne, à St-Etienne; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — **Détaill** dans toutes les pharmacies.

EN VENTE

A l'Agence Générale de Publicité V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

et à ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble

BILLETS DE LOTERIE

DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Autorisée par arrêté ministériel du 27 avril 1882

PRIX DU BILLET : 1 FR.

Deux Millions de BILLETS

GROS LOT : 100,000 FRANCS
UN LOT de 50,000 Fr,

Deux Lots de 25,000 fr. — Six lots de 10,000 fr.
Dix Lots de 5,000 fr. — Trente Lots de 1,000 francs
Cent Lots de 500 fr. — Cent Lots de 100 fr.

Un objet d'art des Manufactures nationales, offert par le Président de la République

Œuvres complètes de Victor Hugo
Dernière édition. — Offerte par l'auteur

Envoi franco par la poste contre le prix du Billet, plus 15 c. jusqu'à 3 billets; 50 c. de 3 à 10; 45 c. de 10 à 45
NOTA. — Bien désigner le nombre de BILLETS demandés pour chaque Loterie.

DE L'ORPHELINAT DES ARTS

Autorisée par arrêté ministériel du 28 novembre 1881

200,000 BILLETS seulement

PLUS DE 420 TABLEAUX

Offerts par les principaux artistes français et étrangers

UN LOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Et nombreux objets d'Art

Dessins, Aquarelles, Bronze, Marbres, Manuscrits

PRIX DU BILLET : 1 FR.

Le Tableau de M. Meissonnier sera repris pour la somme de 15.000 francs

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant, ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la **Toux**. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Banor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

MOYEN De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES **50 POUR 100**
Brochure gratuite. S'adresser à la SECURITE FINANCIERE (14^e Année)
20-23, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

FORTUNE ASSURÉE à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.